Association la Marotte Réalisation du court-métrage « la chapelle de Jeanne » Tournage été 2014

CONVENTION

- Art1 La participation au tournage en tant qu'acteur, figurant, membre de l'équipe technique ou accompagnateur est bénévole.
- Art 2 Sous réserve d'être adhérents (adhésion 2014 : 5 €), tous les participants aux activités de l'association sont assurés « responsabilité civile » (contrat MAIF 3021047 T)
 L'association décline toute responsabilité en dehors de celle mentionnée ci-dessus.
- Art 3 Sauf empêchements dûs à la météo ou problèmes techniques imprévus, les responsables de l'association s'engagent à mener à bien le tournage du film, et suivre dans la mesure du possible le programme tenant compte des disponibilités de l'ensemble des participants.
- Art 4 Les actrices et acteurs choisis par les responsables, et ayant confirmé leur participation au tournage du film, ainsi que les personnes souhaitant intégrer l'équipe technique, reconnaissent avoir un engagement moral à contribuer au bon déroulement du tournage, par une présence régulière lors des journées prévues au programme.
- Art 5 L'association se réserve le droit d'utiliser les images vidéo, les photos et les sons enregistrés lors du tournage du film et du making-of à des fins d'information et de promotion.

 Aucune compensation financière ou autre ne pourra être réclamée par les participants dans le cadre de la réalisation de ce film.

(réservé aux acteurs choisis suite au casting)	
Nom :	
Rôle:	
Lu et approuvé, le	Signature